

cation des notions les plus simples de l'ontologie, confirmées par l'expérience de tous les siècles.

Du reste, si l'on refusait de voir, dans le grand fait constaté plus haut, l'expression ou le produit d'une loi de notre nature, il faudrait bien convenir au moins que ce fait est un fait. Or, comme tout fait suppose nécessairement une cause qui l'a produit, je demande qu'on me signale la cause de celui dont nous discutons la valeur. Evidemment, ici, on ne saurait invoquer, comme on fait si souvent ailleurs, et sans raison, plus d'une fois, les préjugés, ni l'éducation, ni les inventions des législateurs sacrés ou profanes. Le fait de la soumission universelle de l'individu humain à l'autorité, à son origine et pendant la première période de son existence, est un fait rigoureusement primitif, et dont par suite il ne faut pas chercher la cause hors de lui. Or, en lui-même, quelle est la raison ou la cause pourquoi l'enfant est ainsi soumis à l'autorité ? Ses besoins sans doute, son ignorance complète de toutes choses. Soit. Mais voudrait-on souvenir par hasard, que la soumission de l'enfant est le fait de sa raison ayant conscience de sa faiblesse, et concluant à s'établir d'une autorité extérieure ? Une prétention de cette sorte ne saurait soutenir l'examen. D'abord si le fait dont nous parlons était le produit de la libre activité de l'homme, il ne présenterait point aux yeux une universalité constante. Il serait variable et divers, comme cette activité même ; autrement, l'effet serait plus grand que sa cause. Ensuite, comment supposer, au premier crépuscule de l'intelligence, la conscience de soi assez nette, assez ferme pour que l'on puisse observer spontanément son état intérieur, et distinguer quelque chose là où tout est confondu et enveloppé de ténèbres ? Et quand même l'observation intérieure y serait possible, comment supposer la faculté de raisonner assez développée pour tirer des inductions des faits observés, à un âge où l'intelligence se dégage à peine des liens de la matière ? N'est-il pas évident qu'alors l'être humain ne peut avoir de soi qu'une conscience vague et indécise ? Qu'il n'est pas encore capable d'observation intérieure ; et que l'instinct lui tient lieu du raisonnement dont la faculté, pour entrer en acte, presuppose un certain degré de développement de la nature intelligente ?

L'instinct sera donc la cause du fait dont vous demandez l'explication. Je l'avoue. Mais cet instinct est-il lui-même l'ouvrage de l'homme ou de la nature ? — De la nature, sans contredit. — Cet instinct est donc naturel ; cet instinct est donc un principe constitutif ou une loi de notre nature raisonnable.

Prenons garde cependant que ces inductions ne soient plus étendues que leur principe. Nous est-il permis d'affirmer que ce qui est naturel, à l'enfant ce qui est une loi de sa nature, est naturel semblablement à l'homme parfait, est un principe, une loi de sa nature ? Assurément. L'homme a-t-il donc dans l'âge

mûr une autre nature que dans l'enfance ? Lui est-il donné de perdre ou d'acquérir, par la succession des années, quelques facultés, quelques principes constitutifs de son être ? Non, sans doute. Qu'est-ce que l'homme, à sa plus haute puissance ? C'est l'enfant développé, perfectionné. On le voit sans peine pour le corps ; on le conçoit pour l'âme aussi aisément. Donc en l'homme parachoyé, je dois retrouver toutes les lois, tous les instincts, radicalement les mêmes que ceux d'abord observés dans l'homme enfant. Sans doute ils apparaîtront profondément modifiés ; mais toujours seront-ils fondamentalement les mêmes.

Si l'on n'admettait pas ces affirmations que je crois incontestables, il faudrait soutenir que dans le cours des âges divers qu'il parcourt, il se fait en l'homme une création nouvelle, et que le temps emporte dans sa course l'identité radicale de l'être intelligent ; toutes prétentions insoutenables et contraires à la raison.

Donc dans l'homme aussi bien que dans l'enfant, je dois retrouver, à des états divers, il est vrai, mais toujours réels, l'instinct de soumission à l'autorité humaine en matière de croyance.

Transportons-nous maintenant sur le terrain des faits. Après avoir raisonné *à priori*, observons. D'ordinaire, l'expérience opère la conviction et plus sûrement et plus promptement surtout, que la spéculation métaphysique.

En fait, quoi de plus habituel à l'homme que la soumission à l'autorité, ou du moins, selon les conjectures diverses, que sa prise en considération ? Suivons-le d'abord dans l'ordre pratique de la vie, nous le considérerons ensuite parmi les travaux de la spéculation.

Dans l'ordre pratique beaucoup mieux souvent que dans l'ordre théorique, se reflètent les vrais sentiments de l'homme, ceux qui lui sont le plus naturels. Ainsi par exemple, le sceptique Hume croyait, disait-il, passablement à son système, dans la solitude du cabinet ; mais il ne pouvait plus, au milieu de la société de ses semblables, y ajouter aucune foi. Ainsi les Pyrrhoniciens qui l'avaient précédé et ceux qui l'ont suivi, n'ont point paru s'écartier, principalement dans la gestion de leurs affaires temporelles, des règles usitées parmi les autres hommes. C'est que l'intérêt même de notre existence étant engagé dans l'ordre pratique, le bienfaisant auteur de la nature y a restreint davantage la sphère de notre libre activité. Voilà pourquoi nous pouvons moins nous y soustraire aux lois qui nous gouvernent, que dans l'ordre spéculatif. Eh bien ! dans la conduite de la vie, l'autorité exerce un empire immense. Elle tient en main les intérêts publics. Voyez-vous le citoyen confier sa fortune et son honneur à un juréconsulte, le malade sa tête à un homme de l'art ? Voyez-vous le voyageur sous la conduite d'un pilote, affronter l'océan, et ses écueils et ses tempêtes ? C'est que le citoyen, le malade, le voyageur ont la foi en la probité et l'expéri-